

DES ACCÈS RESTREINTS EN PÉRIODE À RISQUE

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits.

Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1^{er} juin de l'année.



CONSULTEZ LES RÉPONDEURS ET LES SITES WEB

ALPES MARITIMES	www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes	
AUDE	www.risque-prevention-incendie.fr/aude	
BOUCHES-DU-RHÔNE	www.myprovence.fr/enviedebalade	08 11 20 13 13
CORSE	www.risque-prevention-incendie.fr/corse/	
VAR	www.var.gouv.fr	
VAUCLUSE	www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/	04 28 31 77 11
PYRENNÉES ORIENTALES	www.prevention-incendie66.com	
ALPES DE HAUTE PROVENCE	www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence/	
HÉRAULT	www.risque-prevention-incendie.fr/herault/	
GARD	www.risque-prevention-incendie.fr/gard/	

GENIE Création - arcedirection.fr - Document gratuit, ne peut être vendu
Photos : Dmytro Giliukha - Alan - Gollis Philippe - Région Occitanie - ExGavilov - DR

PLUS D'INFOS SUR :
WWW.PREVENTION-INCENDIE-FORET.COM



DANS LA FORÊT

**UNE ÉTINCELLE
SUFFIT À BRÛLER
TOUTE UNE FORÊT**

Randonneurs, pour vos journées balades,
adoptez les bons comportements.
Les feux de camp sont interdits toute l'année,
tout comme fumer en forêt.

Un incendie arrive plus vite qu'on ne le croit !



Une campagne réalisée avec le soutien de :





TOUS MOBILISÉS POUR UNE FORÊT PRÉSERVÉE

La forêt méditerranéenne représente, à la fois, un élément essentiel de notre cadre de vie, un réservoir de biodiversité et un atout majeur pour le tourisme mais elle est fragile face au feu.

Les feux de 2022 sont venus rappeler la nécessité de maintenir à un haut niveau la prévention des incendies de forêt.

Sous l'impulsion du Président de la République, de nouveaux moyens vont être déployés cette année pour renforcer encore davantage la prévention et la lutte contre les feux de forêt.

Dès à présent, l'extension du risque requiert l'implication de chacun afin d'éviter que l'imprudence ou le manque de civisme ne détruisent nos milieux naturels méditerranéens et ne mettent en danger les personnes et les biens.

L'incendie n'est pas une fatalité.
Tous mobilisés pour une forêt préservée.



Christophe MIRMAND

Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense
et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

EN FORÊT, 5 RÈGLES À RESPECTER :



NE PAS FUMER EN FORÊT

Contrairement aux croyances, il est interdit de fumer en forêt, selon l'article 148 du code forestier. La sanction retenue est de 135 €.



NE PAS JETER VOTRE MÉGOT DEPUIS LE VÉHICULE

Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues, landes. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot peuvent être verbalisés d'une amende de 135 €.



NE PAS FAIRE DE FEU DE CAMPS OU DE BARBECUE EN FORÊT

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé, l'usage du feu est interdit toute l'année (même à proximité d'un plan d'eau !). Cette règle s'applique également aux barbecues et planchas ainsi qu'aux camping-car garés à proximité d'espaces sensibles.



NE PAS STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Le pot d'échappement très chaud du véhicule en contact direct avec des herbes sèches peut être à l'origine d'une éclosion.



NE PAS STATIONNER DEVANT LES BARRIÈRES DFCI

Sur les pistes forestières, il est essentiel de laisser les accès libres et de ne pas stationner devant les barrières. La circulation hors des pistes est interdite aux véhicules : sanctions de 135 € et 1500 €.

FACE À UN DÉPART DE FEU

ALERTEZ AU PLUS VITE
LES SECOURS.

☎ 18 OU 112

Plus vous êtes rapide et précis, plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.

Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts : les menaces.

Ne raccrochez pas avant que l'opérateur ne vous le demande.

Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.

FACE AU FEU

LES BONS COMPORTEMENTS

- **Gardez votre calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- **Ne vous approchez pas** des flammes.
- **Éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation. Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- Sur la route, **ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie** et ne gênez pas les secours.
- **Rebroussez chemin.** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

PRÉPAREZ VOTRE SORTIE EN FORÊT

- **Consultez la météo** et portez une tenue adaptée.
- **N'oubliez pas** votre téléphone portable et l'eau nécessaire.
- **Prévenez votre entourage** de votre itinéraire.
- **Ne quittez jamais** les chemins balisés.
- **Stationnez toujours sans gêner** les secours.

LES DANGERS DE L'INCENDIE

Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5 km/h.

Les fumées arrivent avant les flammes. Toxiques, elles causent maux et asphyxies graves.

Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.

Les éclosions très rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et un vent fort.